

**DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR PAUL HEINBECKER, REPRÉSENTANT DU
CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

**SUR L'ADDITIF AU RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS SUR L'EXPLOITATION
ILLÉGALE DES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES FORMES DE
RICHESSES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

NEW YORK, LE 14 DÉCEMBRE 2001

Monsieur le Président,

Le Canada a pris connaissance avec grand intérêt du l'additif au rapport remis par le Groupe d'experts institué pour étudier l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en République démocratique du Congo.

Il était très important que le groupe d'experts puisse achever ses difficiles travaux et nous le remercions de son travail.

L'additif au rapport n'enlève rien aux sévères observations et recommandations alors émises à l'égard d'agents agissant en coopération ou avec l'aval des forces exerçant le contrôle des zones dites "rebelles".

Bien au contraire, celui-ci dresse un portrait plus complet et alarmant de l'étendue de l'exploitation illégale des ressources naturelles sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo.

Ce complément d'information apporté par le Groupe d'expert vient accentuer l'inquiétude grandissante du Canada quant à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

Celle-ci alimente encore aujourd'hui un conflit dévastateur qui perdure depuis plus de trois ans.

Le Canada tient à réitérer les propos de sa déclaration du 3 mai dernier et tout particulièrement, sa condamnation envers toute personne, tout gouvernement et tout groupe armé ayant exploité illégalement les ressources de la République démocratique du Congo et qui a, par ses activités, contribué à perpétuer la guerre dans ce pays.

Le Canada est d'avis que le Conseil de Sécurité devrait coopérer avec les États Membres qui sont en cause pour s'assurer que des mesures sont prises pour mettre fin au pillage

des ressources.

Si ces États Membres refusent de coopérer, le Conseil devrait envisager d'appliquer des mesures plus vigoureuses.

De plus, nous estimons que la vigilance est plus que jamais de mise, et que le Groupe d'experts devrait être invité à poursuivre ses travaux.

Son mandat pourrait être utilement ajusté pour permettre de vérifier la poursuite du pillage, de voir s'il évolue dans de nouvelles directions, et de mieux déterminer comment la communauté internationale pourrait contribuer à y mettre terme, sans accabler encore plus les populations dans leurs besoins économiques et sécuritaires.

Nous avons la ferme conviction que tout progrès visant à mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo sera un pas de plus vers un retour de la paix dans ce pays et dans la région.

Merci, Monsieur le Président.